



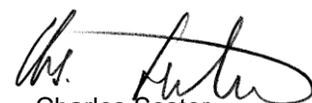
## Conditions à remplir pour la protection contre l'incendie AVENTURE SUR LA PAILLE

- 1 . La partie dortoir doit être installée au même niveau que l'aire de grange et être suffisamment aérée de manière à éviter les risques d'asphyxie dus à la fermentation des fourrages.
- 2 . L'accès à la partie dortoir ne doit comporter aucun obstacle (échelle, machine, avaloir, etc.).
- 3 . Les luminaires doivent être dépoussiérés.
- 4 . Les installations provisoires d'éclairage, raccordées au réseau électrique, sont interdites (baladeuse, projecteur, etc.).
- 5 . La porte doit pouvoir s'ouvrir facilement depuis l'intérieur (sans clé).
- 6 . L'utilisation de réchauds, de grils ou de tout autre appareil produisant de la chaleur est interdite à l'intérieur et à proximité de la grange.
- 7 . Aucun feu ne sera toléré à proximité immédiate du bâtiment.
- 8 . Panneaux à mettre en place :
  - 1 panneau "INTERDICTION DE FUMER" contre la porte de grange et à proximité de la partie dortoir
  - 1 panneau photoluminescent indiquant la sortie (contre la porte de grange / côté intérieur)
  - 1 panneau "EN CAS D'INCENDIE" contre la porte de grange.
- 9 . Moyens d'extinction à mettre en place :
  - 1 seau d'eau pour les mégôts à l'extérieur du bâtiment, à proximité de la porte de grange
  - 1 extincteur à poudre (minimum 6 kg) à proximité de la porte de grange
10. Moyens d'alarme à mettre en place :
  - 1 ou plusieurs détecteurs de fumée à pile au-dessus de la partie dortoir (env. Fr. 55.-- / pièce).
11. Le propriétaire ou le fermier est tenu d'informer personnellement tous les adhérents de cette forme de tourisme sur leurs responsabilités en cas d'incendie

**ECA JURA**

Prévention et lutte contre les dommages

  
Monique Paupe

  
Charles Sester